

Éphéméride / C'était en 1842...

Rentrée des classes en salle d'asile à Audenge

Dès 1842, des jeunes enfants sont accueillis dans une garderie.. Ces lieux sont alors appelés « salles d'asile », elles n'ont pas de caractère officiel et sont souvent gérées par des religieuses, il en existe 93 en France à cette date. Les enfants des deux sexes étaient acceptés et recevaient une première éducation avec des notions élémentaires de lecture, d'écriture, de calcul mental, des chants instructifs, religieux et moraux, des travaux manuels.

À Audenge, cette salle d'asile est ouverte à l'initiative du philanthrope Ernest Valeton de Boissière, ingénieur cartographe, issu de l'école polytechnique. Il applique ses compétences en génie agricole au domaine de Certes, acheté par son père en 1837.

Grand propriétaire, habile en affaires, il est aussi très engagé politiquement. Influencé par les saint-simoniens et les idées sociales et utopistes de Charles Fourier, il veut « *assurer à tous les enfants l'égalité dans le développement de leurs facultés physiques et intellectuelles et d'abolir les privilèges héréditaires de la fortune* ». Adeptes de Voltaire, célibataire endurci, anticlérical, il s'intéresse à la pédagogie.

Même s'il est obligé de s'exiler aux États-Unis suite à son opposition au coup d'État de Napoléon III en 1851, il mène à distance la gestion du domaine de Certes et reste attentif à l'amélioration de l'instruction à Audenge. Il prône un enseignement mixte, gratuit et il soutient la scolarisation féminine, car il pense que l'infériorité de l'éducation des

femmes en France est un des plus grands obstacles au progrès.

L'école déménage à plusieurs reprises avant de s'installer dans des locaux adaptés en 1880. Un décret du 2 août 1881 officialise l'école maternelle publique, la salle d'asile disparaît. Ernest Valeton de Boissière entérine son engagement pour une éducation laïque avec son testament. Il donna l'école à la commune et il stipula dans son legs des conditions concernant son fonctionnement, comme l'augmentation du traitement des instituteurs, le service d'une cantine ou l'achat de fournitures pour les élèves.

Article de Isabelle Antonutti, Société Historique et Archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch